



Syndicat des Producteurs de Miel de France

SPMF. Chambre d'Agriculture du Gers Route de Mirande BP 70161

F-32003 AUCH Cedex – France.

Tel : +33 (0)5 62 61 77 95

Mail : spmfm@gers-agriculture.org.

www.apiservices.biz/fr/spmf

Président : Joël Schiro: jschiro@miel-de-france.com

BON POUR POUVOIR

Je soussigné (e) : Nom :

Prénom :

Adresse, Téléphone, Mail :

Adhérent (e) SPMF en qualité de (entourer le bon choix) :

Premier collègue :

Deuxième collègue :

Sympathisant donateur :

À jour de ma cotisation 2017,

Donne pouvoir à :

Mme. Mr.

Pour me représenter et participer à tous les votes lors de l'assemblée générale du 25 au 27 janvier 2018 à Marciac. Signature

Rappel : extrait des statuts :

Premier collègue : 200,00 €. apiculteurs AMEXA possédant plus de 200 ruches et exploitants agricoles AMEXA possédant un atelier actif d'apiculture d'au moins 50 ruches ; (voir statuts sur www.apiservices.biz/fr/spmf)

Deuxième collègue : 100,00 €: apiculteurs cotisants solidaires MSA possédant au moins 50 ruches, anciens exploitants (Retraités du premier collègue) et nouveaux installés de moins de deux ans.

Remarque : Les droits et devoirs des membres du premier et du deuxième collègue sont les mêmes. Ils ne se distinguent que par le montant de la cotisation et par leur représentation au conseil d'administration (voir statuts pour la définition complète : www.apiservices.biz/fr/spmf)

Sympathisants donateurs : 400,00 € (à payer directement à Thomas Mollet)

- Ce sont essentiellement les personnes morales exerçant leur activité dans un domaine qui touche de près ou de loin à l'abeille et aux produits de la ruche, et qui souhaitent encourager et aider le SPMF, financièrement et par tout autre moyen.

Par extension, les personnes physiques qui ne remplissent pas les conditions pour être membres adhérents ainsi que les personnes morales exerçant leur activité dans un autre domaine, souhaitant également, par un acte militant et désintéressé, prêter main forte et encourager le travail du SPMF, peuvent devenir sympathisants donateurs (voir statuts sur www.apiservices.biz/fr/spmf).

Ils paient une cotisation majorée égale au double de la cotisation syndicale fixée tous les ans par l'assemblée générale du SPMF, et peuvent également faire des dons.

Ils participent aux assemblées générales du syndicat avec voix consultative, Ils reçoivent toutes les informations envoyées aux membres adhérents. Ils pourront être invités aux conseils d'administration.

N'étant pas membres adhérents ils ne pourront pas se présenter au conseil d'administration.

Pour tous les envois de courriers, mail, réservations, cotisations etc. :

Thomas MOLLET, GAEC Ruchers du Born,

810 avenue de Mimizan 40200 PONTENX LES FORGES

Mail : Gaec Les Ruchers du Born [contact@ruchersduborn.fr]